



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée 32300 Mirande - tél : 05 62 66 72 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février à 17h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 BELLOC-SAINT-CLAMENS sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY Francis - Président.

Date de la convocation : 17 février 2026

Nombre de membres : 92

Etaient présents : 51 délégués

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Madame Martine MOCHI TUJAGUE, déléguée titulaire de la commune de MIÉLAN

Objet : Affectation de résultats.

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Claude DESANGLES, 1^{er} Vice-Président, Maire Délégué de SAINT-CHRISTAUD, après avoir approuvé le compte financier unique 2025, se présentent comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	373 481,57
Un excédent reporté de :	355 731,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	729 212,82

Un déficit d'investissement de :	-396 425,92
Un excédent reporté de :	495 477,38
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	99 051,46
Reste à réaliser dépenses	- 306 280,26
Reste à réaliser recettes	55 000,00
Solde des restes à réaliser	- 251 280,26
Soit un besoin de financement de :	- 152 228,80

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	152 228,80
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) EXCÉDENT	576 984,02
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) EXCÉDENT	99 051,46

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY

